

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN APPENDICE OU UN FAUX-FUYANT ?

Jean-Marie Harribey

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2002/1 n°19 | pages 42 à 49

ISSN 1291-6412

ISBN 2-7071-3641-7

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-1-page-42.htm>

Pour citer cet article :

Jean-Marie Harribey, « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », *Mouvements* 2002/1 (n°19), p. 42-49.
DOI 10.3917/mouv.019.0042

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ?

PAR
JEAN-MARIE
HARRIBEY*

Pour certains, l'économie sociale et solidaire est un moyen de lutte contre le libéralisme, pour d'autres cette seule idée est une illusion grosse de dérives pour le plus grand profit du capitalisme. On retrouve là un vieux clivage du mouvement ouvrier qui rebondit sous d'autres formes et avec d'autres enjeux.

Parmi les thèmes qui prétendent renouveler le débat public en matière économique et sociale figure en bonne place celui d'un secteur de l'économie qui, selon ses promoteurs, viendrait compenser les défaillances du marché ainsi que celles de l'administration publique¹. Promu sous diverses appellations assez voisines, « économie sociale et/ou solidaire », « tiers secteur », s'insérant dans une « économie plurielle », il reçut une première consécration officielle en France avec la création au printemps 2000 d'un secrétariat d'État à l'Économie solidaire. Déjà, en septembre 1998, Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, avait confié à Alain Lipietz la mission de rédiger un rapport sur « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale ». Un consensus semble donc émerger pour compléter la palette d'intervention dans le domaine de la politique de l'emploi et de l'insertion : aux mesures déjà mises en œuvre telles que l'allègement des charges, les emplois-jeunes et la réduction du temps de travail, s'ajoute dorénavant l'encouragement à la création d'activités nécessaires pour donner à la société un « troisième pilier » à côté du marché et de l'État.

On peut faire remonter l'idée d'une économie sociale à la première moitié du XIX^e siècle, à l'époque où le capitalisme industriel prend son essor, prolétarise une grande partie de la population travaillante qui quitte les campagnes pour chercher de l'embauche salariée, et où ce capitalisme engendre les premières crises économiques et révoltes ouvrières. Poursuivant une tradition aussi vieille que le mouvement ouvrier, de nombreuses associations et petites entreprises du secteur coopératif mènent des activités économiques sans but lucratif et proposent des services très utiles, créent des emplois tout en participant au renforcement du tissu social par l'insertion de personnes fragilisées ou exclues. En France, les associations à but non lucratif contribuent pour 3,3 % au PIB et pour 4,2 %

* Économiste
à l'université Bordeaux
IV.

1. Ce texte reprend une partie de la communication présentée aux « Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire » organisées par le Conseil régional d'Aquitaine le 14 avril 2000.

à l'emploi total. Elles se glissent le plus souvent dans les interstices laissés ouverts par le secteur capitaliste, qui ne juge pas rentables certaines activités, et par les défaillances d'un secteur public qui ne réussit pas à prendre en charge toute la misère sociale.

Une foule de vrais besoins sociaux ne sont pas encore satisfaits pour une partie non négligeable de la population, même dans un pays riche comme la France. Cela va des besoins en logements, en éducation, santé, transports publics, services de proximité pour les personnes âgées, à la protection de l'environnement, etc. Dans la mesure où de nombreuses initiatives sont prises en dehors de la sphère marchande et en dehors de la sphère étatique pour commencer à les satisfaire, beaucoup de sociologues et quelques économistes ont tenté de théoriser cette prise en charge et de fournir aux expérimentateurs une légitimité idéologique. Leur tentative est-elle convaincante ?

● Effacement du travail ?

La première justification du développement de l'économie sociale et solidaire renvoie au débat sur la fin du travail et du travail salarié, l'effacement de la centralité du travail dans la vie sociale, qui ont été des thèmes récurrents au cours de la dernière décennie. Ces thèmes sont-ils crédibles ? Penser que le travail salarié pourrait disparaître tandis que le système capitaliste, qui est précisément fondé sur le rapport salarial, continuerait indéfiniment de s'étendre n'a pas de sens. Au sein d'un capitalisme en extension, la « sortie » du salariat ne signifierait pas un dépassement de l'antagonisme travail/capital, mais un affaiblissement des protections sociales conquises par les salariés, et donc – mais le paradoxe n'est qu'apparent – un renforcement du rapport social aliénant.

En dépit de la montée du chômage jusqu'au deuxième tiers de la décennie quatre-vingt-dix, le nombre d'emplois salariés et le nombre total d'emplois ne reculaient nulle part sur longue période. Au sein des pays de l'OCDE, l'emploi avait progressé de 19,7 % entre 1981 et 1997, soit un taux moyen de 1,06 % par an. Dans l'Union européenne, la progression fut faible mais réelle : 1,03 % entre 1981 et 1997, soit 0,2 % par an en moyenne². Accroissement du chômage ne signifie donc pas diminution équivalente du nombre d'emplois. De plus, la fin de la décennie quatre-vingt-dix a été marquée en Europe par une reprise de la croissance et une augmentation importante des créations d'emploi. En France, du début de 1997 à la fin 2000, 1 600 000 emplois nouveaux ont été enregistrés, au point que le rythme de créations fut deux fois plus élevé que pendant la période des années soixante³. Un malentendu a donc été entretenu au

Pour définir le contenu de l'économie sociale et solidaire, on parle aujourd'hui de tiers secteur. Le tiers secteur viendrait compléter le secteur marchand et le secteur non marchand. Mais inventer un nouveau concept pour cela est inutile et trompeur.

2. Pourcentages calculés à partir de O. MARCHAND et C. THELOT, *Deux siècles de travail en France*, INSEE, Études, 1991 et de OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 63, juin 1998, tableau 20, p. 274.

3. J. PISANI-FERRY, *Plein-emploi*, Rapport du CAE, n° 30, La Documentation française, 2001, p. 21.

4. OCDE, Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales, « La société active », Note, 5 septembre 1988 ; Commissariat général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, La Documentation française, 1991 ; Commissariat général du Plan, *La France de l'an 2000*, Odile Jacob, La documentation française, 1994 ; Commissariat général du Plan, *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, La Documentation française, 1995 ; Centre des jeunes dirigeants, « L'illusion du plein-emploi », *Futuribles*, n° 183, janvier 1994, pp. 55-59 ; J. ROBIN, *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, 1) *La mutation technologique informationnelle méconnue* [1993], 2) *Le travail à l'épreuve des transformations socioculturelles*, GRIT éditeur, 1994 ; B. PERRÉ et J.-L. LAVILLE, « Le tournant de la pluriactivité », *Esprit*, n° 217, décembre 1995, pp. 5-8 ; G. ROUSTANG, « La pleine activité ne remplacera pas le plein-emploi », *Esprit*, n° 217, décembre 1995, pp. 55-64.

5. Voir C. RAMAUX, « La "pleine activité" contre le chômage : les chemins de l'enfer peuvent être pavés de bonnes intentions », in Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Pour un nouveau plein-emploi*, Syros, 1997, pp. 93-117 ; J.-M. HARRIBEY, « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du MAUSS semestrielle*, n° 7, 1^{er} semestre 1996, pp. 188-198 ;

sujet du terme travail qui est associé tantôt à toute action humaine comportant un effort ou bien aboutissant à une œuvre, tantôt à un sous-ensemble du précédent (l'activité productive), tantôt à une catégorie plus réduite encore (la forme sociale dominante que revêt l'activité productive dans le capitalisme, à savoir le travail salarié). Le discours entendu sur la fin du travail ces dernières années – et qui s'évanouit dès que la baisse du chômage fut constatée – avait confondu ces trois sens du terme travail : or, le premier dépasse le cadre de l'emploi puisqu'il englobe à la fois les activités productives monétaires et celles qui ne sont pas monétaires ou les activités qui ne sont ni productives ni monétaires ; le deuxième correspond à l'emploi total (indépendant ou salarié) ; le troisième correspond au seul emploi salarié. Il est indiscutable que le volume d'heures travaillées par personne s'est considérablement réduit depuis un siècle et demi (une baisse de près de moitié en France : de trois mille à mille six cents heures par an environ), mais l'emploi, total et salarié, n'a cessé de grandir. Cette dissociation entre le volume de travail individuel et le nombre d'emplois résulte de l'affectation des gains de productivité, pour partie, en temps libéré.

L'incapacité du capitalisme à fournir spontanément un emploi à tous ceux qui le souhaitent et l'incapacité des politiques à compenser cette faiblesse avaient entraîné l'élaboration d'un concept en substitution à l'objectif de plein-emploi : celui de *pleine activité*⁴. Étaient ainsi mises sur le même plan les activités économiques monétaires et les activités ne faisant pas l'objet d'échange monétaire. Dès lors, ou bien la société fait en sorte de marchandiser les secondes et alors la distinction avec les premières tombe, de même que la justification d'une discrimination de revenu et de statut social et juridique entre les individus exerçant les unes ou les autres ; ou bien la société, pour des raisons de philosophie politique, ne les marchandise pas et alors la nécessité de réinsérer tous les individus dans le champ économique s'impose. Maintenir dans ces conditions le concept de pleine activité serait une tentative de théorisation apologétique de la dualisation de la société, considérée comme irrémédiable, entre ceux qui auraient une place dans toutes les sphères de la société et ceux qui seraient exclus de la sphère monétaire⁵.

● Qu'y a-t-il entre le marchand et le non-marchand ?

La deuxième justification de l'économie sociale et solidaire porte sur l'articulation entre le marchand et le non-marchand. Pour définir le contenu de l'économie sociale et solidaire, on parle aujourd'hui de tiers secteur, certains d'économie quaternaire⁶, pour désigner les activités utiles socialement et qui doivent être impulsées par la collectivité. Le tiers secteur viendrait compléter le secteur marchand et le secteur non marchand. Mais inventer un nouveau concept pour cela est inutile et trompeur. Pour plusieurs raisons.

La première est d'ordre logique. Une activité économique monétaire ne peut être qualifiée à la fois de ni marchande, ni non marchande : elle est l'une *ou* l'autre, avec *ou* non exclusif. Ce qui est appelé à tort tiers secteur,

et qu'il vaudrait mieux nommer *secteur mixte* ou *hybride*, ne sera sans doute pas le plus souvent étatique, mais s'il requiert, au moins au départ, un financement collectif, il n'échappera pas à son caractère monétaire non marchand⁷. S'il s'agissait d'un secteur non marchand et non monétaire à la fois, il ne pourrait être, par définition, réintroduit au sein de la chrématistique d'Aristote, puisqu'il relèverait exclusivement de la sphère privée, c'est-à-dire du champ de la production exclusive de valeurs d'usage, l'« économie » aristotélicienne. Le tort des concepteurs du tiers secteur est de gommer la distinction entre valeurs d'usage et valeurs d'échange pour faire de ce tiers secteur social un pan de l'économie, non plus dans son sens aristotélicien, mais dans son sens moderne réducteur. Ils imaginent une société sur la base du schéma 1 au lieu de la voir selon le schéma 2.

Dans le schéma 2, l'espace correspondant à la société et n'appartenant ni au marchand, ni au non-marchand – le complémentaire du marchand et du non-marchand dans l'ensemble formé par la société – ne relève pas de l'économie monétaire mais des relations entre les individus que l'on peut appeler primaires parce qu'elles correspondent au domaine strictement privé ou à celui de la sociabilité pure, et qu'il serait absurde de monétariser, notamment pour en faire le champ d'application d'une allocation universelle. Ces confusions trouvent leur source dans une définition incertaine de l'économie solidaire : elle est définie tantôt comme la partie de l'économie non monétaire (production domestique et bénévolat), tantôt comme l'économie monétaire sans but lucratif (État, collectivités locales et associations), tantôt comme l'économie monétaire sans but lucratif non publique (associations seules). Le critère de définition porte soit sur la finalité de l'activité (produire des services, créer du lien social), soit sur le type d'acteurs la conduisant (des individus ou groupes au plus près des bénéficiaires), soit sur le lieu de régulation (« par le bas⁸ »).

Schéma 1

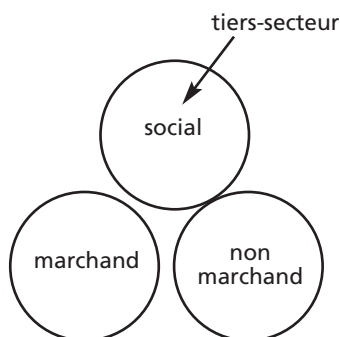
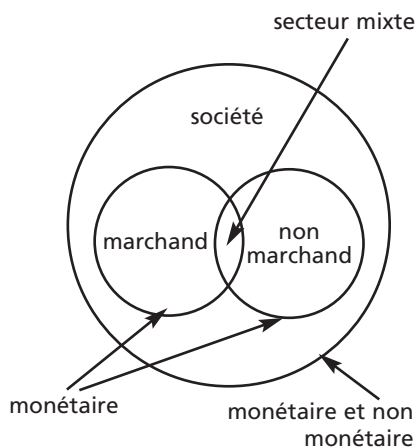


Schéma 2



J.-M. HARRIBEY, *L'économie économe. Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan, 1997 ; J.-M. HARRIBEY, « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Économies et Sociétés*, Série A.B., n° 20, 3, 1998, pp. 5-59 ; J.-M. HARRIBEY, « De la fin du travail à l'économie plurielle : quelques fausses pistes », in Appel des économistes contre la pensée unique, *Le bel avenir du contrat de travail. Alternatives au social-libéralisme*, Syros, 2000, pp. 19-40.

6. B. EME et J.-L. LAVILLE (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994 ; A. LIPIETZ, *La société en sablier. Le partage du travail contre la décbriture sociale*, La Découverte, 1996 ; OCDE, *Réconcilier l'économie et le social. L'économie plurielle*, OCDE poche, 1996 ; J. RIFKIN, *La fin du travail*, La Découverte, 1996 ; G. AZNAR, A. CAILLÉ, J.-L. LAVILLE, J. ROBIN, R. SUE, *Vers une économie plurielle. Un travail, une activité, un revenu pour tous*, Alternatives économiques, Syros, 1997 ; R. SUE, *La richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire*, Odile Jacob, 1997.

7. D'ailleurs, Lipietz, l'un des théoriciens du tiers secteur, parle de « création d'un nouveau secteur, de postes qui ne peuvent exister que subventionnés en permanence ». A. LIPIETZ, *La société en sablier...*, op. cit., p. 266.

8. J.-L. LAVILLE, « Un projet d'intégration sociale et culturelle », *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.

9. J.-L. LAVILLE, « Économie et solidarité : linéaments d'une problématique », in OCDE, *Réconcilier l'économie et le social...*, *op. cit.*, p. 50.

10. J.-L. LAVILLE, « Pour une économie plurielle », *Alternatives économiques*, n° 159, mai 1998, p. 61. Cette proposition s'apparente à la fiction consistant à mesurer l'apport monétaire de la nature à l'économie ; sur ce point, voir J.-M. HARRIBEY, *L'économie économe...*, *op. cit.* et J.-M. HARRIBEY, *Le développement soutenable*, Economica, 1998.

11. K. POLANYI, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983.

La seconde raison du caractère trompeur de la notion de tiers secteur est qu'elle est utilisée pour ne pas s'affronter au dogme libéral du recul, soit disant nécessaire, des prélèvements obligatoires. En laissant croire qu'il y aurait un troisième secteur qui ne serait pas non-marchand, c'est-à-dire qui ne ferait pas appel à un financement collectif, ses partisans entretiennent une ambiguïté politique. Mais surtout, on peut craindre que le développement de ce tiers secteur serve de prétexte à la poursuite de la remise en cause de la protection sociale et à la compression drastique des programmes sociaux pris en charge par l'État, qui se déchargerait de ses responsabilités sur les associations et se défausserait sur elles de l'extension d'un emploi plus fragile, précaire et dont la rémunération serait l'addition de multiples petites aides ou financements, faisant perdre toute consistance à la notion de salaire et contribuant un peu plus à vider de son contenu le droit du travail. Ce qui est gênant dans la notion de tiers secteur, c'est qu'elle contient une critique implicite de l'État sans que l'on sache si celle-ci s'adresse aux imperfections et dysfonctionnements de l'État-providence ou si elle vise l'État lui-même décidant des objectifs, fixant des priorités et mettant en œuvre des politiques. Le tiers secteur ne serait-il qu'une machine de guerre contre les services publics, en tirant argument de leurs défauts, non pour supprimer ces derniers mais les services eux-mêmes ? Dans le but de porter remède à la crise sociale consécutive à la remise en cause de l'État-providence fordien, le concept d'*économie plurielle* tend à se répandre aujourd'hui en même temps que ses collatéraux, le tiers secteur, la pleine activité et l'allocation universelle. Ce concept fait l'objet d'une théorisation qui est très contestable. Il part du constat selon lequel toute économie posséderait trois pôles : l'économie marchande, l'économie non marchande, dans lesquelles règnent des relations monétaires, et l'économie non monétaire basée sur la réciprocité. Il s'agirait alors de dépasser le vieux clivage marché/État en constituant une économie « élargie à trois pôles⁹ » par la reconnaissance *économique* de la sphère de la *réciprocité*, ce qui est parfaitement contradictoire. En voulant « mesurer l'apport du travail non rémunéré à l'économie¹⁰ », le travail pour soi, pour ses amis, pour sa famille, ou tout autre travail bénévole seraient intégrés au sein du PIB. En guise d'hommage, on donnerait au bénévolat une évaluation monétaire. La sphère humaine basée sur des relations de réciprocité que l'on monétariserait se rapprocherait alors de la sphère où règne la marchandise. Bien que les concepteurs de l'« économie plurielle » disent se référer à lui, cette théorisation constitue une régression par rapport à la notion de réencastrement de Karl Polanyi¹¹ pour deux raisons. Premièrement, ils considèrent les trois pôles au même rang sans voir que le secteur marchand imprime sa logique de rentabilité à l'ensemble de la société. Deuxièmement, les notions de désencastrement et réencastrement de Polanyi sont dynamiques : elles signifient que le pôle économique a tendance, sous l'effet de l'accumulation et du développement, à s'autonomiser de la société et à la plier tout entière à sa logique, et que, *a contrario*, il convient d'agir pour inverser la tendance en restreignant la logique marchande et en la soumettant à une autre logique sociale. Finalement,

considérer l'économie plurielle comme un état équilibré et figé serait une erreur et surtout une défaite programmée devant les impératifs de rentabilité qui aujourd'hui dominant le monde. « Réconcilier l'économique et le social¹² » est le vieux rêve social-libéral qui sert de paravent au renoncement à envisager la capitalisme comme autre chose que l'horizon indépassable de l'humanité. La « réconciliation » de l'économique et du social est un thème aussi idéologique que la réconciliation entre le capital et le travail¹³. En tout cas, elle diffère radicalement du réencastrement de Polanyi. La notion d'économie plurielle ne pourrait être acceptable que si et seulement si elle représentait une transition dynamique d'inversion de la tendance à la domination de la logique du capital sur la société ; pour l'heure, l'économie plurielle existe puisque nous connaissons une économie avec exploités et exploités.

Le conflit sphère marchande/sphère non marchande sera géré collectivement par la société ou bien il tournera à l'avantage de la première. Le conflit des deux sphères ne peut se résoudre par un retrait des individus sur leur espace privé en laissant au capital le soin de continuer de gérer l'avenir collectif. C'est la raison pour laquelle nous n'adhérons pas à l'idée qu'il serait possible et souhaitable de « sortir de l'économie¹⁴ » en laissant à celle-ci le champ libre. Cette idée paraît reprendre la critique que fait Marx de l'économie capitaliste, mais en réalité elle l'édulcore en affirmant que l'économie ne peut être autre que celle du capital, faisant perdre à l'économie capitaliste son caractère social et historique : dès lors, la réification des rapports sociaux reprend le dessus par une projection dans un au-delà de l'économie, un ailleurs assimilé au « social ».

● Quelle richesse ? Quelle valeur ?

Finalement, la question du développement de l'emploi dans un secteur non marchand élargi, reconnu comme tel et non pas affublé d'un cache-sexe, développement qui ne peut être assuré que par le biais de financements collectifs, pose une question cruciale : qu'est-ce que notre société considère comme étant de la richesse, de la valeur et comme ayant de l'utilité ? Les économistes libéraux ont une réponse simple mais triviale : ce qui a une valeur, et qui donc pour eux constitue de la richesse, c'est ce qui se vend librement sur le marché, et qui dégage en conséquence un profit privé. Seules les productions génératrices de profit auraient donc droit de cité. À l'inverse, toute activité effectuée sous l'égide de la collectivité serait contre-productive parce que le service qu'elle fournit ne ferait pas l'objet d'une vente sur le marché et serait donc financée par un prélèvement obligatoire, entendez *par une ponction spoliatrice sur les seules activités productives, entendez privées*. Ce

Le dépassement du salariat ne peut provenir de la marchandisation croissante mais au contraire de la préservation et de l'extension de la sphère non monétaire, en d'autres termes de la gratuité.

12. OCDE, *Réconcilier l'économique et le social...*, *op. cit.*

13. Pour une critique, voir J. FREYSSINET, « L'euro, l'emploi et la politique sociale », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 56, janvier 1999.

14. A. CAILLÉ, « Sortir de l'économie », in S. LATOUCHE (dir.), *L'économie dévoilée. Du budget familial aux contraintes planétaires*, Autrement, Série Mutations, n° 159, 1995.

15. Le tort de certains auteurs comme Dominique Méda (*Le travail, une valeur en voie de disparition*, Aubier, 1995 ; *Qu'est-ce que la richesse ?*, Aubier, 1999) et Patrick Viveret (*Reconsidérer la richesse*, Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesses » au secrétaire d'État à l'Économie solidaire, 2001) est d'attribuer cette imposture aux économistes classiques et à Marx, alors que ces derniers avaient eu l'intelligence de reprendre la distinction d'Aristote entre valeur d'usage et valeur d'échange. Si l'on suit cette distinction, aucune confusion n'est possible. Les valeurs d'échange n'épuisent pas les valeurs d'usage et la rationalité économique englobe la rationalité du profit mais ne s'y réduit pas. C'est aux néoclassiques qu'il faut adresser des reproches : à la suite de Say, ils ont mis un signe d'équivalence entre valeur d'usage et valeur d'échange en fondant la seconde sur la première. Beau tour de passe-passe qui permet de justifier la marchandisation du monde puisque l'extension de la satisfaction (de l'utilité) ne peut provenir à leurs yeux que de l'extension du champ de la valeur d'échange. L'indicateur du PIB n'est pas « faux » comme le croit Méda (*Qu'est-ce que la richesse ?*, op. cit., p. 60). Il représente la valeur économique, si tant est qu'on sache la mesurer, et seulement elle. C'est-à-dire une (petite) partie de la richesse.

raisonnement est erroné à plus d'un titre. Par les dépenses publiques d'éducation, de santé, d'infrastructures, la collectivité non seulement crée des richesses utiles pour aujourd'hui et pour demain, mais elle engendre des externalités positives qui améliorent l'activité privée elle-même. Les services non marchands créent de la valeur d'usage, mais certes pas de valeur d'échange contenant un profit appropriable par des individus ou groupes privés. Le coup de force des libéraux est de ne légitimer que les productions de profit et de n'accorder droit de cité qu'à celles-ci¹⁵. Les emplois dans le secteur non marchand ne sont pas par nature fictifs ou improductifs comme tente de le faire croire la vulgate libérale ; ils ne pourraient l'être que s'ils ne correspondaient pas à des besoins ressentis par la population et s'ils étaient conçus comme éphémères ou comme substitués à de vrais emplois. Il n'y a donc pas besoin de la notion d'économie solidaire conçue comme un secteur particulier de l'économie. Il faut au contraire réaffirmer la légitimité de l'extension des services collectifs non marchands. On a d'autant moins besoin de cette notion que tout le monde s'accorde à dire que les salariés de ces nouvelles activités devraient jouir des mêmes droits que les autres salariés. Pourquoi, si l'on tient à cette expression d'économie solidaire, ne pas considérer l'ensemble des services non marchands comme en faisant partie ? L'école publique, en dépit de tous ses ratés, ne contient-elle pas en elle la logique de solidarité ?

Comme la production de richesse n'est pas réductible à celle de la valeur reconnue par la vente sur le marché, certains prétendent que la « production » de lien social crée une valeur économique¹⁶ que la société doit rémunérer en tant que telle. C'est une erreur qui sert à justifier le remplacement du plein-emploi par l'allocation universelle¹⁷. La production de biens et services dans un secteur non marchand crée des valeurs d'usage, donc de la richesse, et la construction du lien social vient de surcroît si le travailleur fournissant ces biens et services est reconnu à part entière. Enfin, aucune interrogation ne vient effleurer les libéraux pour savoir si la production marchande crée des biens et services réellement utiles ou si cette production n'engendre pas aussi des effets négatifs non pris en compte comme la pollution. Le fait que la sphère productive (marchande et non marchande) fonctionne en s'appuyant largement sur la sphère où ne se produisent que des valeurs d'usage (travail domestique pour contribuer à reproduire la force de travail par exemple) ou bien dans laquelle on puise allègrement (éléments naturels) n'implique pas la nécessité de monétariser et de marchandiser cette dernière. De plus, l'incorporation d'externalités positives non monétaires – et qui ne doivent pas être monétarisées – ne change rien à la valeur économique qui est engendrée par l'activité productive. Sauf à donner une valeur économique à la photosynthèse réalisée par la lumière du soleil, ou bien à verser un salaire à la mère qui allaite son enfant, ou encore à verser un revenu à l'individu qui « produit » du lien social dans son association. À ce moment-là, la marchandisation du monde serait en voie d'achèvement parce qu'enfin les capitalistes et les libéraux auraient réussi à faire coïncider exactement valeur d'usage et valeur (monétaire), c'est-à-dire richesse et valeur, niant ainsi les valeurs éthiques. Le dépasse-

ment du salariat ne peut provenir de la marchandisation croissante mais au contraire de la préservation et de l'extension de la sphère non monétaire, en d'autres termes de la gratuité. C'est le sens des recherches autour de la notion de soutenabilité sociale et écologique.

Parce que l'économie capitaliste ne peut résoudre le problème de l'exclusion sociale et parce que son productivisme se révèle dévastateur pour la planète, tout un courant de pensée se développe autour de l'idée qu'il suffirait de « sortir de l'économie ». Pour ce courant, l'allocation universelle et l'activité à la place du plein-emploi trouveraient leur place au sein d'une économie sociale ou solidaire, non pas conçue comme imprégnant progressivement l'ensemble de la société, mais qui cohabiterait à côté d'une économie capitaliste dont on préserverait la logique : d'un côté, un océan de profit, de salaires faibles, de conditions pénibles parce que le travail s'intensifie de plus en plus, de l'autre, un oasis de solidarité, de lien social et de réponse aux besoins sociaux. La critique de la notion d'économie solidaire ne s'adresse pas à la solidarité, ni à ceux qui travaillent anonymement mais concrètement sur le terrain à la susciter. Au contraire, la solidarité doit gagner l'ensemble des activités économiques et non rester confinée à un appendice qui donnerait bonne conscience aux sociaux-libéraux. La démocratie dans toutes les entreprises, des statuts garantis pour tous, des salaires et des conditions de travail décentes, des droits nouveaux en matière de formation et de contrôle de la gestion sont des objectifs capables de faire progresser vers une véritable solidarité qui ne s'arrêterait pas aux frontières d'un secteur marginal. Oubliant les enseignements de Fernand Braudel ou les travestissant, ceux qui prônent la société *avec* marché et disent refuser la société *de* marché confondent marché et capitalisme. Le capitalisme a besoin du marché, mais l'inverse n'est pas vrai. De ce fait, quand ils revendiquent une société avec marché, il veulent dire avec capitalisme ; or, cela n'a aucun sens, car la société dans laquelle nous sommes, c'est la société *du* capitalisme.

La virtuosité avec laquelle le MEDEF est en train de vider de tout son contenu le droit du travail devrait nous alerter. Que vaudra l'« économie solidaire » si globalement la « refondation sociale » de M. Seillière s'impose ? La « refondation sociale » vise, à travers la substitution du contrat à la loi, à transformer des citoyens en sujets. C'est la reféodalisation que dénonce Alain Supiot¹⁸ et non pas l'émergence d'une entreprise citoyenne. Dans ces conditions, l'économie solidaire serait un faux-fuyant ou le masque attendri d'une économie capitaliste ayant achevé sa contre-révolution libérale, ramenant les conditions sociales un siècle ou deux en arrière. ●

16. Y. MOULIER-BOUTANG, « Refuser la pensée unique de la "valeur-travail" », *Vert Europe*, n° 1, février 1999.

17. Y. BRESSON, « Il faut libérer le travail du carcan de l'emploi », *Le Monde*, 16 mars 1999.

18. A. SUPIOT, « Il faut se défaire des illusions du "tout contractuel" », Université de tous les savoirs 2000, *Le Monde*, 7 mars 2000.